



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification générale périodique des équipements mécaniques

Rapport provisoire transmis à Mr Fabrice Menard

N° de rapport : 1731983-005-1
Date : 12/02/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :

COOPERATIVE LES VERGERS D
ANJOU
RD 94 LA RIPOTERIE BP 10137
ST SYLVAIN D ANJOU
49481 VERRIERES EN ANJOU
CEDEX

Date(s) d'intervention :
Du 10/02/2025 au 11/02/2025

Intervenant(s) :
Mr PRIEUR GABRIEL



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 94 pages - Version modèle rapport LearaBIP_5.9.1

Liste des équipements vérifiés

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
✓	27 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	27 - DURTAL	1Q2E700660	1
!	12 Chariot élévateur à conducteur porté	KOMATSU	12 - ECOUFLANT	650821R	2
✓	15 Chariot élévateur à conducteur porté	NISSAN	15 - ECOUFLANT	Q02E703957	3
✓	17 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	17 - ST BARTHELEMY	516215015013	4
2	18 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	18 - ST BARTHELEMY	1Q2E700014	5
1	19 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	19 - ST BARTHELEMY	1Q2E700305	6
3	21 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	21 - ST BARTHELEMY	1Q2E700414	7
1	23 Chariot élévateur à conducteur porté	NISSAN	23 - ST BARTHELEMY	JAG1N1E720049	8
✓	5 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	5 - ST BARTHELEMY	516229M00032	9
✓	04 Chariot élévateur à conducteur porté	CESAB	4 - ST SYLVAIN D'ANJOU	CE437443	10
✓	1 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	1 - ST SYLVAIN D'ANJOU	516231N00543	11
1	10 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	10 - ST SYLVAIN D'ANJOU	U1D2E705197	12
✓	11 Chariot élévateur à conducteur porté	CESAB	11 - ST SYLVAIN D'ANJOU	CE350841	13
✓	13 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	13 - ST SYLVAIN D'ANJOU	516301L00433	14

Liste des équipements vérifiés

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
✓	14 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	14 - ST SYLVAIN D'ANJOU	516301L00463	15
✓	16 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	16 - ST SYLVAIN D'ANJOU	U1D2E705494	16
✓	20 Chariot élévateur à conducteur porté	CESAB	20 - ST SYLVAIN D'ANJOU	CE437344	17
1	22 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	22 - ST SYLVAIN D'ANJOU	1Q2E700419	18
✓	24 Chariot élévateur à conducteur porté	CESAB	24 - ST SYLVAIN D'ANJOU	CE437428	19
✓	25 Chariot élévateur à conducteur portée	CATERPILLAR	25 - ST SYLVAIN D'ANJOU	ETB6A50011	20
✓	26 Chariot élévateur à conducteur porté	CESAB	26 - ST SYLVAIN D'ANJOU	CE438445	21
3	29 Chariot élévateur à conducteur porté	FENWICK	29 - ST SYLVAIN D'ANJOU	336J07012520	22
✓	3 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	3 - ST SYLVAIN D'ANJOU	516301N00976	23
1	30 Chariot élévateur à conducteur porté	HYUNDAI	30 - ST SYLVAIN D'ANJOU	HHKHHE06AL0001782	24
3	44 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	44 - ST SYLVAIN D'ANJOU	60214993	25
✓	45 Chariot élévateur à conducteur porté	FENWICK	45 - MAINTENANCE - ST SYLVAIN D'ANJOU	H2X351N03929	26
3	57 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	57 - ST SYLVAIN D'ANJOU	JAG2N1E701280	27
✓	6 Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	6 - ST SYLVAIN D'ANJOU	516231N00544	28

Liste des équipements vérifiés

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
1	7 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	7 - ST SYLVAIN D'ANJOU	JAG2N1E701281	29
1	8 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	8 - ST SYLVAIN D'ANJOU	U1D2E705198	30
1	9 Chariot élévateur à conducteur porté	UNICARRIERS	9 - ST SYLVAIN D'ANJOU	U1D2E705199	31
✓	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	ATLET	ST SYLVAIN D'ANJOU	PSH85558/06	32
✓	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	ST SYLVAIN D'ANJOU	6940385	33
✓	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	ST SYLVAIN D'ANJOU	7030710	34
✓	Chariot élévateur à conducteur porté et AC	ATLET	ST SYLVAIN D'ANJOU	PSP215295/01	35
✓	Elévateur de personnel posé	HAULOTTE	STAR 10 - ST SYLVAIN D'ANJOU	ME106629	36
✓	Elévateur de personnel posé	MANITOU	ST SYLVAIN D'ANJOU	508702	37
✓	2 Chariot élévateur à conducteur porté	ATLET	2 - VARENNE/LOIRE	P1D1E702633	38

Nombre total d'observations : 22



Sans observation



Non vérifié ou vérification partielle



Avec observation



Rapport de vérification

27 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 27 **Bâtiment** **Service** DURTAL

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 2 250,00

Type 1Q2L25Q **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification 1Q2E700660 **Portée (m)**

Année (plaque) 2014 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

12 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr GABRIEL PRIEUR

Repères :

Client 12 **Bâtiment** **Service** ECOUFLANT

Fabricant KOMATSU **Capacité max (kg)** 1 550,00

Type FG18HT20 **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification 650821R **Portée (m)** 0,80

Année (plaque) 2008 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : 2 fourches d'épaisseur : 45 mm sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : thermique gaz

Contenu et conditions de la vérification

Équipement non vérifié : En panne ou hors service lors de notre vérification. Il vous sera nécessaire de demander une intervention complémentaire pour la vérification de cet équipement.



Rapport de vérification

15 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 15 **Bâtiment** **Service** ECOUFLANT

Fabricant NISSAN **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type Q02L25CU **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification Q02E703957 **Portée (m)**

Année (plaque) 2008 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : 2 fourches d'épaisseur : 40 mm sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion : électrique
- Roues : bandages

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 800

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

17 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 17 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 1 850,00

Type RX20-20 **Hauteur (m)** 5,66

N° Identification 516215015013 **Portée (m)**

Année (plaque) 2007 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 850

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

18 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 18 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 1 850,00

Type 1Q2L25T **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification 1Q2E700014 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 850

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Mât - tablier - liaisons : Reprendre le jeu important dans le mât côté droit.

DISPOSITIONS DIVERSES

Eclairage incorporé à l'appareil : Réparer les clignotants avant.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
Constitution - fixations - plancher
Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
Protection du conducteur (toit, tablier)
Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Eclairage incorporé à l'appareil
Feux de signalisation
Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Fourche
Équipement tri-directionnel, translateur
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs
Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction



Rapport de vérification

19 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 19 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type 1Q2L25T **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification 1Q2E700305 **Portée (m)**

Année (plaque) 2012 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai :

Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

21 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 21 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 2 050,00

Type 1Q2L25T **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification 1Q2E700414 **Portée (m)**

Année (plaque) 2013 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Mât - tablier - liaisons : Reprendre l'ensemble du mât et du tablier qui accuse un jeu important.

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

DISPOSITIONS DIVERSES

Feux de signalisation : Remettre en état les clignotants.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

23 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 23 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant NISSAN **Capacité max (kg)** 1 490,00

Type JAG1N1L299 **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification JAG1N1E720049 **Portée (m)**

Année (plaque) 2012 **Marquage** CE

- Particularités**
- Elévateur
 - Mât frontal triplex
 - Equipement : fourches sur translateur intégré sur tête rotative
 - Conducteur : porté assis
 - Siège avec ceinture de maintien
 - Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 490

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

MOUVEMENT CONOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique : Manque d'huile

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
Constitution - fixations - plancher
Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
Protection du conducteur (toit, tablier)
Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Eclairage incorporé à l'appareil
Feux de signalisation
Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Fourche
Équipement tri-directionnel, translateur
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs
Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction



Rapport de vérification

5 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 5 **Bâtiment** **Service** ST BARTHELEMY

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 1 350,00

Type RX20-18 **Hauteur (m)** 4,77

N° Identification 516229M00032 **Portée (m)**

Année (plaque) 2023 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur avec rotation
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 350

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

04 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 4 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 2 260,00

Type B625 II **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification CE437443 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Équipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés. Carnet de maintenance existe.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 500

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

1 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 1 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 2 000,00

Type RX20-20PL **Hauteur (m)** 5,68

N° Identification 516231N00543 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur et écarteur
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis
- Equipement : Dossieret

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

10 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 10 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 750,00

Type U1D2A20LQ **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification U1D2E705197 **Portée (m)**

Année (plaque) 2020 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion thermique GPL

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

11 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 11 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 2 000,00

Type B320 **Hauteur (m)** 6,50

N° Identification CE350841 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Équipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés. Carnet de maintenance existe.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 500

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

13 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 13 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type RX60-25 **Hauteur (m)** 4,89

N° Identification 516301L00433 **Portée (m)**

Année (plaque) 2022 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur et écarteur
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

14 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 14 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type RX60-25 **Hauteur (m)** 4,89

N° Identification 516301L00463 **Portée (m)**

Année (plaque) 2022 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur et écarteur
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

16 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 16 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 700,00

Type U1D2A25L0 **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification U1D2E705494 **Portée (m)**

Année (plaque) 2021 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Equipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion thermique GPL

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 700

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
Constitution - fixations - plancher
Protection du conducteur (toit, tablier)
Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Eclairage incorporé à l'appareil
Feux de signalisation
Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Fourche
Équipement tri-directionnel, translateur
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs
Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction



Rapport de vérification

20 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 20 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 1 600,00

Type B316 **Hauteur (m)** 3,30

N° Identification CE437344 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal duplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Équipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés. Carnet de maintenance existe.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

22 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 22 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 2 250,00

Type 1Q2L25T **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification 1Q2E700419 **Portée (m)**

Année (plaque) 2013 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 850

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier. Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur. Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Observations

DISPOSITIONS DIVERSES

Eclairage incorporé à l'appareil : Remettre en état les feux de signalisation.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

24 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 24 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 2 260,00

Type B625 II **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification CE437428 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Équipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés. Carnet de maintenance existe.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

25 Chariot élévateur à conducteur portée

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 25 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CATERPILLAR **Capacité max (kg)** 1 660,00

Type EP18K **Hauteur (m)** 4,33

N° Identification ETB6A50011 **Portée (m)**

Année (plaque) 2001 **Marquage** CE

- Particularités**
- Elévateur
 - Mât frontal triplex
 - Equipement : 2 fourches sur translateur intégré
 - Conducteur : porté assis
 - Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 660

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

26 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 26 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 2 260,00

Type B625 II **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification CE438445 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : fourches sur translateur intégré
- Équipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004. Modifications apportées à notre connaissance :Aucune. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés. Carnet de maintenance existe.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

29 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 29 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant FENWICK **Capacité max (kg)** 1 600,00

Type E20-20 **Hauteur (m)** 5,52

N° Identification 336J07012520 **Portée (m)**

Année (plaque) 1998 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : 2 fourches d'épaisseur 45 mm sur translateur intégré et tête rotative CASCADE 30 ERBA 520
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Mât - tablier - liaisons : Reprendre l'ensemble du mât et du tablier qui accuse un jeu important.

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

**ORGANES DE SERVICE ET DE
MANOEUVRE**

Avertisseur : Réparer l'avertisseur lumineux de recul.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

3 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 3 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type RX60-25 **Hauteur (m)** 4,89

N° Identification 516301N00976 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur et écarteur
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

30 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 30 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant HYUNDAI **Capacité max (kg)** 1 640,00

Type 20B-9 **Hauteur (m)** 5,54

N° Identification HHKHHE06AL0001782 **Portée (m)**

Année (plaque) 2020 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : 2 fourches
- Conducteur : porté assis
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

44 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 44 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 700,00

Type R 60-16 **Hauteur (m)** 4,64

N° Identification 60214993 **Portée (m)**

Année (plaque) 1992 **Marquage** Sans objet

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : Pince à serrage latéral N°9602568/002 année : 1996 BOLZONI
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 450

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier. Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur. Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Observations

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Mât - tablier - liaisons : Reprendre l'ensemble du mât et du tablier qui accuse un jeu important.

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Frein de service : Régler le frein de translation insuffisamment efficace.

DISPOSITIONS DIVERSES

Eclairage incorporé à l'appareil : Remettre en fonctionnement les phares de travail.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
Constitution - fixations - plancher
Protection du conducteur (toit, tablier)
Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Eclairage incorporé à l'appareil
Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Appareil de préhension
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction



Rapport de vérification

45 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 45 **Bâtiment** MAINTENANCE **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant FENWICK **Capacité max (kg)** 2 500,00

Type H25T03 **Hauteur (m)** 5,90

N° Identification H2X351N03929 **Portée (m)**

Année (plaque) 2002 **Marquage** CE

Particularités

- Élévateur
- Mât frontal triplex
- Équipement : 2 fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Siège avec ceinture de maintien
- Propulsion : thermique
- Roues : bandages

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 500

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

57 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 57 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 650,00

Type JAG1N1L20Q **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification JAG2N1E701280 **Portée (m)**

Année (plaque) 2021 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré sur tête rotative
- Conducteur : porté assis
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

**CHASSIS / ORGANES DE
MANUTENTION**

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur) : Réparer l'essuie-glace détérioré.

**ORGANES DE SERVICE ET DE
MANOEUVRE**

Avertisseur : Remettre en service le gyrophare.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

6 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 6 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant STILL **Capacité max (kg)** 2 000,00

Type RX20-20PL **Hauteur (m)** 5,68

N° Identification 516231N00544 **Portée (m)**

Année (plaque) 2024 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur et écarteur
- Propulsion : électrique
- Conducteur : porté assis
- Equipement : Dossieret

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 600

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

7 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 7 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 800,00

Type JAG2N1L2Q **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification JAG2N1E701281 **Portée (m)**

Année (plaque) 2021 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Equipement : Dosseret
- Conducteur : porté assis
- Propulsion : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

8 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 8 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 750,00

Type U1D2A20LQ **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification U1D2E705198 **Portée (m)**

Année (plaque) 2020 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion thermique GPL

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

9 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 9 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant UNICARRIERS **Capacité max (kg)** 1 750,00

Type U1D2A20LQ **Hauteur (m)** 5,15

N° Identification U1D2E705199 **Portée (m)**

Année (plaque) 2020 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion thermique GPL

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Commentaire essai : Pas d'essai en charge compte tenu de la remarque sur le fourches

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts ne permettant pas l'utilisation de l'équipement.

Observations

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Fourche : Remplacer les bras de fourche dont le talon est usé.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Feux de signalisation
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction



Rapport de vérification

Chariot élévateur à conducteur accompagnant

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 1 600,00

Type PSH160ST290 **Hauteur (m)** 2,90

N° Identification PSH85558/06 **Portée (m)**

Année (plaque) 2013 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal duplex
- Equipement : fourches
- Conducteur : accompagnant
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 500

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalies ni de défauts.

Les essais ont été réalisés avec la charge mise à disposition par l'utilisateur.

Le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques permettant de faire respecter dans tous les cas, les restrictions provisoires d'utilisation correspondant à la charge d'essai mise à disposition.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Timon et sécurité de timon

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil



Rapport de vérification

Chariot élévateur à conducteur accompagnant

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant CESAB **Capacité max (kg)** 800,00

Type S208L **Hauteur (m)** 1,58

N° Identification 6940385 **Portée (m)**

Année (plaque) 2022 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal
- Equipement : fourches
- Conducteur : accompagnant
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 800

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Timon et sécurité de timon

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Identification - repère appareil



Rapport de vérification

Chariot élévateur à conducteur accompagnant

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client	Bâtiment	Service	ST SYLVAIN D'ANJOU
Fabricant	CESAB	Capacité max (kg)	800,00
Type	S208L	Hauteur (m)	1,58
N° Identification	7030710	Portée (m)	
Année (plaque)	2022	Marquage	CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal
- Equipement : fourches
- Conducteur : accompagnant
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 800

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur
Protection pièces nues sous tension

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs
Timon et sécurité de timon

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Fourche
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Identification - repère appareil



Rapport de vérification

Chariot élévateur à conducteur porté et AC

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client	Bâtiment	Service	ST SYLVAIN D'ANJOU
Fabricant	ATLET	Capacité max (kg)	1 250,00
Type	PSP125STVHP269	Hauteur (m)	2,69
N° Identification	PSP215295/01	Portée (m)	0,60
Année (plaque)	2018	Marquage	CE

Particularités

- Elévateur double levé
- Mât frontal duplex
- Equipement : fourches
- Conducteur : porté ou accompagnant selon configurations
- Propulsion électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 250

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements, canalisations, enrouleur

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
Constitution - fixations - plancher

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
Protection organes mobiles de transmission
Arrêt de la charge
Limitation de la vitesse
Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
Consignes de sécurité
Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
Mât - tablier - liaisons
Fourche
Suspentes (câble ou chaîne)
Attaches
Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage)
Dispositif de condamnation
Avertisseur
Indicateurs
Timon et sécurité de timon
Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
Frein de service
Frein de stationnement
Bandages ou pneumatiques
Commande de direction



Rapport de vérification

Elévateur de personnel posé

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client STAR 10 **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant HAULOTTE **Capacité max (kg)** 200,00

Nombre de personnes 2

Type STAR 10-1 **Hauteur (m)** 8,00

N° Identification ME106629 **Portée (m)** 2,00

Année (plaque) 2008 **Marquage** CE

Particularités

- Type 3
- Charpente : mât télescopique avec pendulaire
- Equipement : nacelle métallique
- Energie : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 200

Commentaire essai : Bon fonctionnement du limiteur de charge à 220 kg

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements et canalisations
 Protection des pièces nues sous tension

CHARPENTE

Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux
 Contrepoids - lest

ORGANES DE SERVICE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage uniquement)
 Mise en marche - arrêt - sélecteur
 Autre arrêt (urgence)
 Protection contre la manoeuvre involontaire
 Poste de sauvetage
 Poste de dépannage
 Avertisseur sonore ou lumineux
 Indicateurs
 Condamnation du poste de commande

MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE

Frein - arrêt des mouvements
 Limiteur de vitesse
 Limitation de course ou équivalent
 Limitation des sollicitations
 Limiteur de dévers
 Suspente (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - axes - tourteaux

MECANISMES DE TRANSLATION

Frein de service
 Frein de stationnement
 Direction
 Organes de roulement

CHASSIS

Châssis porteur

NACELLE - PLATE-FORME

Accès
 Plancher
 Garde-corps
 Portillon
 Maintien du plancher à l'horizontale
 Protection contre les risques de cisaillement

MECANISMES

Mécanismes et organes de transmission
 Circuit hydraulique/pneumatique
 Protection des organes en mouvement
 Protection cisaillement/écrasement

MECANISMES D'ORIENTATION

Frein d'orientation

DISPOSITIONS DIVERSES

Inscription de la charge maximale
 Consignes de sécurité
 Identification - repère



Rapport de vérification

Elévateur de personnel posé

Date de la vérification 11/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client **Bâtiment** **Service** ST SYLVAIN D'ANJOU

Fabricant MANITOU **Capacité max (kg)** 230,00

Nombre de personnes 2

Type 150 AET2 **Hauteur (m)** 13,00

N° Identification 508702 **Portée (m)** 8,50

Année (plaque) 2006 **Marquage** CE

Particularités

- type 3
- Charpente : bras articulé
- Equipement : nacelle métallique orientable
- Energie : électrique

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 230

Commentaire essai : Essai de déclenchement du limiteur de charge effectué à (kg) : 230

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
Equipements et canalisations

CHARPENTE

Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux
Contrepoids - lest

ORGANES DE SERVICE

Identification des organes de service
Retour au point neutre (levage uniquement)
Mise en marche - arrêt - sélecteur
Autre arrêt (urgence)
Protection contre la manoeuvre involontaire
Poste de sauvetage
Poste de dépannage
Avertisseur sonore ou lumineux
Indicateurs
Condamnation du poste de commande

MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE

Frein - arrêt des mouvements
Limiteur de vitesse
Limitation de course ou équivalent
Limitation des sollicitations
Limiteur de dévers
Limitation d'inclinaison de la plate-forme (ptdm)
Parachute ou dispositif équivalent

MECANISMES DE TRANSLATION

Frein de service
Frein de stationnement
Direction
Organes de roulement

DISPOSITIONS DIVERSES

Inscription de la charge maximale
Consignes de sécurité
Identification - repère

CHASSIS

Châssis porteur

NACELLE - PLATE-FORME

Accès
Plancher
Garde-corps
Portillon
Maintien du plancher à l'horizontale
Protection contre les risques de cisaillement

MECANISMES

Mécanismes et organes de transmission
Circuit hydraulique/pneumatique
Protection des organes en mouvement
Protection cisaillement/écrasement

MECANISMES D'ORIENTATION

Frein d'orientation

AUTRES MOUVEMENTS

Orientation nacelle



Rapport de vérification

2 Chariot élévateur à conducteur porté

Date de la vérification 10/02/2025 **Vérificateur** Mr PRIEUR GABRIEL

Repères :

Client 2 **Bâtiment** **Service** VARENNE/LOIRE

Fabricant ATLET **Capacité max (kg)** 1 350,00

Type P1D1A18LT **Hauteur (m)** 5,50

N° Identification P1D1E702633 **Portée (m)**

Année (plaque) 2014 **Marquage** CE

Particularités

- Elévateur
- Mât frontal triplex
- Equipement : fourches sur translateur intégré
- Conducteur : porté assis
- Propulsion thermique GPL

Contenu et conditions de la vérification

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance :Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1 350

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

SOURCE D'ENERGIE

Séparation générale verrouillable
 Equipements, canalisations, enrouleur
 Protection pièces nues sous tension

CABINE - POSTE DE CONDUITE

Accès
 Constitution - fixations - plancher
 Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)
 Protection du conducteur (toit, tablier)
 Siège, système de retenue du conducteur

MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE

Vérins et circuit hydraulique
 Protection organes mobiles de transmission
 Arrêt de la charge
 Limitation de la vitesse
 Limitation de la course

DISPOSITIONS DIVERSES

Affichage des charges sur l'appareil
 Consignes de sécurité
 Eclairage incorporé à l'appareil
 Identification - repère appareil

CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION

Ossature, contrepoids
 Mât - tablier - liaisons
 Fourche
 Équipement tri-directionnel, translateur
 Suspentes (câble ou chaîne)
 Attaches
 Poulies - tourteaux - axes

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

Identification des organes de service
 Retour au point neutre (levage)
 Dispositif de condamnation
 Avertisseur
 Indicateurs
 Sécurité de présence conducteur

MOUVEMENT DE TRANSLATION

Mécanismes
 Frein de service
 Frein de stationnement
 Bandages ou pneumatiques
 Commande de direction

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (Article R.4323-24 du Code du Travail) et ayant, outre la qualification, l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail sont soumis en matière de vérification, aux dispositions de l'arrêté du 01 mars 2004 qui prescrit les vérifications suivantes

- **Vérification avant mise ou remise en service**

Les appareils et accessoires de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS
<ul style="list-style-type: none"> • examen de l'adéquation • examen de montage et d'installation • essais de fonctionnement • examen de l'état de conservation • épreuves statiques et dynamiques

CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location) 2a) lors d'un changement de site d'exploitation, de configuration ou de conditions d'utilisation sur un même site 2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage 2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel 2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

- **Vérification générale périodique**

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGINES DE TERRASSEMENT A CONDUCTEUR PORTE

- **Vérification générale périodique**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNES DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s

L'article R.134-11 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans.

L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes.

La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public (ERP).

Le fonctionnement des ascenseurs et monte-charges installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié semestriellement.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, la norme NF P82-230 stipule que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.

ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Échafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

Définition et contenu des missions de base

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Le contenu et la réglementation appliquée sont mentionnés dans le corps de chaque rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place.

Pour les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions comportent, si le contrat le mentionne, la vérification du respect des prescriptions

particulières applicables aux établissements recevant du public (ERP) ou aux immeubles de grande hauteur (IGH).

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du donneur d'ordre, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

Limites:

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage ou l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour) et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements.
- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.
- des utilisateurs, seuls chargés la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.
- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité,